

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 COMPTE-RENDU

**Nombre de membres
en exercice** : 17
présents : 9
votants : 12

PRESENTS : M GABAIL, C TRESCAZES, A CASTAGNE, L SOLOME,
Ch BRUZAUD, JC ROUDET, Y BRUN, P CAUSSIEU, D FERNANDES

Date convocation
17.09.2018

ABSENTS: M MAUPEU (procuration à M GABAIL), P LABIT (procuration à D FERNANDES), F MINCHELLA (procuration à Y BRUN), C ABELARD, F COMBRES, N HAURINE, N LECONTE, JF RAYNAL

Secrétaire de séance : D FERNANDES

Ordre du jour :

DM budget station de ski

DM budget principal (charges de fonctionnement école primaire de Luz, participation frais communs copropriété La Bergère, mise en place du module PASRAU sur le logiciel de paye Progema, travaux aménagement axe Gavarnie)

Instauration du temps partiel

Adhésion au service de Délégué pour la protection des données personnelles du CDG65

Validation du plan de financement des travaux d'aménagement de l'axe du village de Gavarnie

Vidange des assainissements non collectifs

Assainissements collectifs de Pragnères et du Saussa

Station d'épuration de Gavarnie : point sur le lot 2 « réfection des ouvrages »

Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la réfection de la STEP de Gavarnie

Réfection du réservoir de La Raïlle et pose des périmètres de protection de Bareilles et Sarré: offre de l'entreprise Acchini

Divers : Note d'information déneigement chez les privés

Point sur l'exploitation du centre d'accueil Le Desman

Bornages réalisés sur Gavarnie

Désignation d'un élu référent pour le SCOT

En début de séance Monsieur le Maire demande que le point « Instauration du temps partiel » soit supprimé en attente d'une validation par le Comité Technique. Demande validée par le Conseil.

1. Décisions modificatives de budget annexe Station de ski N° 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 30.000 €

Cpte 6718 Autres charges exceptionnelles	- 70.000,00 €
Cpte 6218 Autres personnels extérieurs	10.000,00 €
Cpte 6451 Cotisation URSSAF	70.000,00 €

Cpte 6453 Cotisation retraite	10.000,00 €
Cpte 6458 Cotisation organismes sociaux	5.000,00 €
Cpte 648 Autres charges de gestion	5.000,00 €

RECETTES : 30.000 €

Cpte 64198 Autres remboursements personnel	30.000,00 €
--	-------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 0 €

Cpte 2154/280 Achat chaudière	18.300,00 €
Cpte 2135/100 Instal Centre d'accueil	- 700,00 €
Cpte 2153/90 Grandes visites	- 10.600,00 €
Cpte 2182/270 Véhicule Toyota	- 7.000,00 €

DM adoptée par 11 voix pour en ce qui concerne la section fonctionnement et une abstention (Y Brun) et à l'unanimité pour la section investissement.

2. Décision modificative budget principal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'effectuer les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal. Ces modifications concernent la scolarisation à l'extérieur des enfants résidant sur Gèdre. 3 enfants sont actuellement dans cette situation, ce qui coûte 2500€ à la commune chaque année.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Cpte 65548 Contributions charges scolaires (Luz, Esquièze)	2 500,00
Cpte 65548 Participation frais communs Copropriété La Bergère.....	80,00
Cpte 022 Dépenses imprévues	- 2 580,00

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Cpte 2183/219 Logiciel PAS	1 200,00
Cpte 020 Dépenses imprévues	- 1.200,00

Après en avoir délibéré (1 abstention de C Trescazes pour la section fonctionnement et unanimité pour la section investissement), le Conseil vote cette décision modificative.

3. Adhésion au service de Délégué pour la protection des données personnelles du CDG65

Monsieur le Maire indique que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier. Cette nouvelle réglementation contraint toutes les collectivités à se doter d'un délégué à la protection des données chargé de mettre en œuvre une politique globale de protection et de sécurité des données personnelles.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 65 peut présenter un intérêt.

Le CDG 65 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ». Un délégué « mutualisé » a été nommé au mois de mai dernier.

Gratuit jusqu'à fin 2018, avenant pour 2019.

Adopté à l'unanimité.

4. Assainissements collectifs de Pragnères et du Saussa

Jean-Claude Roudet explique qu'en 2010, la commune de Gèdre avait demandé à EDF de bien vouloir laisser la micro-centrale installée pour les besoins du chantier sur la conduite. En absence de formalisation d'un engagement entre la commune et EDF, la cuve a finalement été démontée, elle est stockée aujourd'hui dans le hangar communal à Pragnères. En 2013 sélection d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un assainissement collectif à Pragnères. Le cabinet Prima est retenu (devis de 4000€). Travaux estimés entre 350 000 et 450 000 euros.

Yvan Brun, représentant Franck Minchella indique qu'il est important, si un tel projet se faisait, que toutes les habitations du hameau de Pragnères soient raccordées.

André Castagné indique qu'il faudrait relancer une étude car un réseau de canalisations existe déjà dans ce secteur. Cela permettrait de réduire les coûts.

Michel Gabail fait lecture du courrier adressé par un résidant du Saussa pour le raccordement de sa grange à tout-à-l'égoût. Jean-claude Roudet et André Castagné indiquent qu'ils vont réaliser une visite sur le terrain.

5. Validation du plan de financement des travaux d'aménagement de l'axe du village de Gavarnie

Monsieur le Maire indique que le coût global de la phase 1 pour les travaux d'aménagement de l'axe du village de Gavarnie est de 590 370€ HT. Cela comprend les études pour les trois phases.

Voilà un état des subventions :

Financements acquis : DETR étude: 50 000 DETR travaux: 99 800 Département étude: 20 000 Département travaux 44 987	Financements sollicités: pnp: 40 000 (sur 2019) région (grands sites occitanie-): 158 472 Candidature en cours pour l'adhésion au Grand site de France avec possibilité de financement
--	---

Yvan Brun demande si la reprise de la zone de l'ancien garage du Marboré fait partie de la phase 1.

Michel Gabail indique que la priorité sur ce secteur est de conforter la route. Une étude de sol a été réalisée avec Géolith. Les travaux ont été estimés à 180 000€, uniquement pour la zone 1. L'entreprise qui fera les travaux n'a pas encore été retenue.

Yvan Brun indique qu'il est dommage que cette verrue soit toujours présente à l'entrée du village. De plus les études pour l'aménagement de l'axe coûtent cher, alors qu'une réflexion et des propositions avaient été lancées au sein même du conseil.

Claude Trescazes demande à recevoir le compte-rendu de l'étude de sol et indique qu'il serait intéressant de connaître les véritables coûts qui resteront à la charge de la commune, comme les frais financiers liés aux emprunts par exemple.

Le plan de financement est adopté par 10 voix pour, 1 contre (Y Brun) et 1 abstention (F.Minchella).

Le choix de l'entreprise LBTP est adopté par 10 voix pour, 1 contre (Y Brun) et 1 abstention (F Minchella).

6. Vidange des assainissements non collectifs

Michel Gabail et Jean-Claude Roudet indiquent qu'actuellement les particuliers disposant d'une fosse septique autonome peuvent passer une convention avec la mairie pour réaliser la vidange de leur fosse. La STEP de Gèdre est équipée pour recevoir ces boues. La délibération du 20 juillet 2016 indique que chaque particulier devra s'acquitter, en échange de ce service, de la redevance de raccordement à l'assainissement, et ceci chaque année. Cela représente un certain coût pour les particuliers. Pour information, le SPANC propose ce service pour un montant d'environ 110€.

Les agents de la commune doivent être agréments pour réaliser cette opération, ce qu'ils ne sont pas actuellement.

Il est décidé de demander un forfait fixe pour la vidange, réglé lors du service.

Il faudra faire un point sur les conventions en cours, afin de ne pas pénaliser ceux qui sont déjà engagés avec la commune.

7. Station d'épuration de Gavarnie : point sur le lot 2 « réfection des ouvrages »

Lot 1 pour la réfection du réseau attribué à l'entreprise SOGEP.

Lot 2 déclaré infructueux car l'écart avec l'estimatif était trop important.

Une réunion a eu lieu le 13 septembre dernier avec le maître d'œuvre. Il a été proposé de relancer une consultation, en scindant le lot 2 en plusieurs lots. Le premier lot concernerait la tranche de remise en état de l'auto surveillance et de l'électricité.

8. Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la réfection de la STEP de Gavarnie

Monsieur le Maire indique qu'une demande d'aide peut d'ores et déjà être déposée auprès de l'AEAG pour le lot 1 de réfection du réseau. Cette demande doit être déposée assez rapidement avant que les conditions d'éligibilité ne contraignent les communes à atteindre 1,50€/m³ pour que leurs projets se voient retenus.

Demande d'aide validée à l'unanimité.

9. Réfection du réservoir de La Raille et pose des périmètres de protection de Bareilles et Sarré: offre de l'entreprise Acchini

Monsieur le Maire indique que le marché de travaux pour la mise en conformité des captages sur Gavarnie, comprend : mise en place de clôtures et portails, nettoyage du périmètre de protection immédiat, mise en place d'une unité de désinfection, mise en place d'un réservoir à La Raille.

La remise des offres a eu lieu le 31 août. Seule l'entreprise Acchini a déposé une offre, pour un montant TTC de 96 790€.

Subventions du Conseil Départemental et de l'AEAG : 80% pour les périmètres de protection et 20% pour la réalisation du captage.

Monsieur le Maire indique que pour certains captages situés sur Gavarnie la commune n'est pas propriétaire des terrains. Ce point a déjà été abordé avec les propriétaires actuels pour envisager une acquisition par la mairie.

A l'unanimité le conseil adopte la proposition de l'entreprise Acchini.

10. Divers

Note sur le déneigement des voies privées (projet de note qui sera adressée à tous les habitants après validation du conseil) : Monsieur le Maire donne lecture du projet de courrier qui sera adressé à l'ensemble des habitants.

Yvan Brun indique que si les employés communaux ne sont plus tenus de déneiger les voies privées, ils doivent se concentrer sur les voies publiques qui, elles, doivent être irréprochables. Le déneigement manuel devrait être renforcé.

Pascal Caussieu s'interroge sur l'obligation de déneiger certaines voies privées pour permettre l'accès des véhicules incendie (exemple : la résidence du Mousqueton).

Exploitation du bâtiment du Desman : Michel Gabail indique que l'association Valt 33 est partie le 30 août dernier. L'UCPA s'est montrée intéressée par une reprise, même si rien n'est fait pour l'instant. De même, l'association Valt 33 s'est montrée intéressée pour revenir un jour avec un projet d'extension du bâtiment qu'ils financeraient eux-mêmes. Yvan Brun rappelle que l'association Valt 33 avait déjà fait une proposition de rachat de ce bâtiment. Il serait préférable, selon lui de vendre ce bien.

André Castagné indique qu'il serait intéressant de le faire estimer.

Référent SCOT : Claude Trescazes est désigné comme l'élu référent pour la réalisation du SCOT qui est conduite par la Communauté de Communes.

Devis NGE pour les paravalanches de Peyrenère : Suite à un contrôle sur site par le RTM et GTS, il est nécessaire de faire des travaux de réhabilitation d'un filet. L'entreprise NGE a fait passer un devis d'un montant de 2 640€. Le conseil vote ces travaux à l'unanimité.

Concession cimetière de Gavarnie : Une personne non résidente du village mais ayant des liens forts avec le territoire a demandé une concession dans le village de Gavarnie. Pour Christian Bruzaud et Laurent Solomé, si on accepte dans ce cas on risque de créer un précédent. La décision est reportée.